



Echos SYMAT

SYNDICAT MIXTE DE L'AGGLOMERATION TARBAISE

SYMAT



J'AIME LA NATURE : JE TRIE...

Rendez-vous sur www.symat.fr

n° 19
Juin 2010

SYMAT
SYNDICAT MIXTE DE L'AGGLOMERATION TARBAISE

E
D
I
T
O

Depuis 2003 et la création du SYMAT, nos efforts de communication sur le domaine des déchets portent leurs fruits.

La quantité de déchets produits baisse et nous trions de mieux en mieux.

Aussi, dans le but de vous simplifier la vie, nous venons de remettre à jour notre site Internet. Il fourmille d'informations pratiques :

- calendrier de collecte
- horaires et localisations des déchèteries
- géo localisation des Récup'Verre...

Le SYMAT, suite à l'étude d'optimisation menée en 2009, engage cette année les premières mesures destinées à stabiliser les coûts de collecte :

- achat de deux camions bennes 26 tonnes livrables en octobre,
- densification du parc de Récup'Verre,
- mise en place du contrôle d'accès en déchèterie.

Notre constante préoccupation reste l'intérêt général et la maîtrise des coûts; nous apportons notre pierre au développement durable.

BRAVO

A TOUS LES TRIEURS

Marc GARROCO
Président du SYMAT

REOM ... C'est quoi?!

Le développement des exigences environnementales, la production importante de déchets à gérer par la collectivité et l'accroissement du coût de leur gestion alimentent une réflexion sur l'évolution du mode de financement de l'élimination des déchets.

Le SYMAT conformément à ce que prévoit la loi dite "Grenelle 1", mène à l'heure actuelle une étude pour analyser les conséquences d'un changement du mode de financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

Il existe aujourd'hui deux façons de financer la collecte et le traitement des déchets ménagers :

TEOM

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

- basée sur le foncier bâti,
- prélevée par le Trésor Public,
- indépendante de la production de déchets.



REOM

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

- basée sur la production des déchets du foyer
- payée à la collectivité
- (se rapproche plus de la consommation d'eau ou d'électricité).*

Si le SYMAT décidait de changer le mode de financement, cela aurait de nombreuses implications financières et techniques. Il faut par conséquent bien les connaître avant de prendre des décisions qui changeraient de manière importante nos rapports avec notre poubelle : nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement et des décisions prises dans le courant du mois d'octobre. Même si la redevance incitative apparaît séduisante et plus lisible pour l'utilisateur, la quantité de déchets produits n'est pas aussi simple à mesurer que l'eau consommée grâce à un compteur.

L'objectif de ce changement est triple :

- maîtriser les coûts,
- facturer en fonction de la quantité produite,
- diminuer de façon significative les déchets à enfouir.



Centre d'enfouissement de Bénac



Camion benne en train de décharger après la collecte

Nos poubelles au régime!



La loi dite "Grenelle 1" du 3 août 2009 met l'accent sur la prévention de la production de déchets. Elle fixe comme objectif de réduire la production d'ordures ménagères de 7% d'ici 5 ans et prévoit un soutien aux collectivités locales pour la mise en œuvre de programmes de prévention.

Les collectivités qui gèrent les déchets des ménages ont un rôle essentiel à jouer dans l'atteinte de cet objectif. Le SYMAT va donc s'engager dans un programme de prévention sur son territoire. Ce programme va se développer sur 5 ans selon les étapes suivantes :

- Etablir un diagnostic : atouts et handicaps du territoire, inventaire des actions et des acteurs, état du gisement initial et identification des flux sur lesquels intervenir...
- Mobiliser les acteurs du territoire : sociaux, économiques, éducatifs et institutionnels,
- Elaborer un programme d'actions : objectifs, développement d'outils techniques, soutien aux initiatives...
- Mettre en œuvre et assurer le suivi : actions programmées, budget...

La prévention (ou réduction des déchets) vise toutes les étapes de production et de consommation des biens et des produits avant leur prise en charge par la collectivité en agissant autour de deux objectifs :

- Réduire les quantités de déchets,
- Diminuer leur nocivité.

Ainsi, les orientations qui seront choisies viseront à :

- Faire connaître les produits et les services peu générateurs de déchets,
- Favoriser la réutilisation, la réparation et le réemploi,
- Promouvoir les gestes et les pratiques permettant de limiter les quantités.

Le SYMAT agit déjà dans ce sens au travers d'opérations comme l'optimisation du tri, le compostage, le Stop Pub, la promotion des éco gestes...et mène une réflexion sur la tarification incitative (calcul de la taxe en fonction de la quantité produite), la création d'une recyclerie (transformation artistique d'objets de récupération)...

L'implication dans ce programme de prévention permettra de mettre en cohérence tous les projets en cours sur le SYMAT, d'entretenir une dynamique sur le sujet et de développer des idées nouvelles.



Pour **RECYCLER**, il faut **TRIER**



Le Compostage pour TOUS

Compostage en Habitat Collectif

L'opération compostage a commencé en 2007 sur les communes du SYMAT avec un programme de distribution sur trois ans auprès des usagers habitant en maison individuelle. Aujourd'hui, ce sont les habitants d'immeubles collectifs qui ont la possibilité de composter leurs déchets biodégradables.

Suite à l'appel aux volontaires lancé dans les numéros précédents de l'Echos SYMAT, le projet a avancé pour aboutir à la mise en place des premiers composteurs en habitat collectif sur le SYMAT et sur le département.

Le but pour le SYMAT est bien sûr la réduction de notre production de déchets avec l'optique d'atteindre les objectifs imposés par le Grenelle de l'environnement.

Les premiers volontaires compostent depuis le mois d'avril. Leurs motivations sont diverses mais pour la plupart, ils ont la satisfaction d'agir pour l'environnement au travers d'un geste citoyen et plus concrètement de récupérer du compost à utiliser dans leurs jardinières.



M. MOUCHES, Responsable de l'Agence Promologis de Tarbes :

Qu'est-ce qui vous a séduit dans ce projet ?

Nous avons toujours développé une communication spécifique avec nos locataires sur les gestes éco citoyens. Ce projet de compostage en pied d'immeuble est une façon concrète de lier le geste à la parole. Nous nous engageons dans une démarche active de développement durable.

Comment le concrétisez-vous ?

Nous définissons en concertation avec le SYMAT les emplacements des composteurs dans nos collectifs, et allons sensibiliser nos locataires pour les inciter à utiliser ce nouveau service.

Quel intérêt pour Promologis de s'impliquer dans un tel projet ?

Nous rendons un service aux volontaires de nos immeubles et créons une possibilité de lien social. En outre, la responsabilité de constructeur et de gestionnaire de Promologis est de rationaliser l'impact de ses activités et de ses habitations sur l'environnement. Le compostage en est un moyen.

Réduire vos déchets biodégradables !

- lors de vos plantations (haies) ou semis (pelouse) pensez à choisir des espèces à croissance lente, vous réduisez ainsi :

- le temps passé à la taille ou à la tonte, le temps passé au transport vers les déchèteries ou le composteur,

- les quantités produites.
- pensez au paillage en pied de haie,
- pensez au mulching (technique de tonte qui laisse l'herbe finement broyée sur place et forme un humus naturel sur le sol).

Mme. FERRARO, Habitante de la Résidence Bel Air:

Qu'est-ce qui vous a séduit dans ce projet ?

Je viens de la campagne et nous connaissons les différentes formes de recyclage. Je trouve cela intéressant de pouvoir recycler ses déchets biodégradables, notamment pour alléger nos poubelles.

Avez-vous déjà composté ?

Non-jamais

Quel est votre rôle au sein du projet ?

Dans ce projet, je suis référent de mon immeuble, c'est à dire que je suis l'intermédiaire entre le SYMAT et les autres habitants de l'immeuble. Mon rôle est aussi de faire en sorte que le compost évolue bien en remuant et apportant des déchets secs.

Carte d'Accès aux Déchèteries

A compter du 15 septembre 2010, le SYMAT change le mode d'accès aux 4 déchèteries. En effet, l'entrée aux déchèteries ne sera possible que si vous êtes munis d'une carte. Celle-ci est délivrée gratuitement sur simple demande auprès de nos services. Cette carte permettra de n'accueillir que les habitants concernés et de limiter les coûts en gérant les déchets produits uniquement par les habitants du SYMAT car celui-ci fonctionne grâce à la TEOM acquittée par les habitants de son secteur.



OBTENIR une carte

Vous êtes un **PARTICULIER**, la carte vous donne accès aux 4 déchèteries. Cette carte sera obligatoire pour l'ouverture de la barrière.

- Remplissez lisiblement le formulaire de pré-demande ci-dessous, ou connectez-vous sur le www.symat.fr (rubrique "contact").
- Retournez le formulaire à l'adresse écrite sur le coupon.
- Une seule carte d'accès est délivrée par foyer, il faudra venir la retirer à partir du 20 septembre 2010 au 131 bis avenue Jean Jaurès à Aureilhan.
- Le jour du retrait, munissez-vous d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité (voir document ci-dessous).

Afin d'améliorer la sécurité et le tri des déchets sur le site, dès qu'un nombre suffisant de véhicules se trouve sur la partie haute, la barrière se bloque. Il faut attendre le départ d'un usager pour accéder aux quais. "Soyez patients et courtois, c'est pour l'environnement !"

RENOUVELEMENT

- Vous avez perdu votre carte ou celle-ci est endommagée?

Vous devez effectuer une nouvelle demande auprès de nos services (fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois).

ATTENTION : cette nouvelle carte vous sera facturée 3€.

PROFESSIONNEL

- Vous avez une activité professionnelle?

Les 4 déchèteries du SYMAT sont **INTERDITES** aux professionnels. Pour évacuer vos déchets, des professionnels sont à votre service :

PSI, ROM, VEOLIA, LIE...

Pour connaître leurs coordonnées, n'hésitez pas à nous contacter.

N° Vert 0 800 816 051

Appel Gratuit depuis un fixe

PRE-DEMANDE DE CARTE D'ACCES

(à retourner avant le 31 juillet 2010 au - SYMAT - 30 av St Exupéry - 65000 Tarbes)

Mlle Mme Mr NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE COMPLETE :

Bât : _____ Esc : _____ Etage : _____ N° : _____ Voie : _____

Code Postal : _____ Commune : _____ Tél (fixe ou mobile) : _____



Maison Individuelle

Habitat collectif (à partir de 2 logements)

Voire carte vous sera remise lors de la distribution courant septembre.

Possibilité de s'inscrire en ligne ou de télécharger le formulaire sur le www.symat.fr (rubrique contact)

Aucune carte ne sera délivrée sans justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité.

Ne seront acceptés comme justificatif de domicile que : facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe.

Les "Polysons"



Ecole Aristide Briand - B/E

Classe de Mme AUBREE

Pour la 4ème édition du désormais traditionnel concours scolaire organisé par le SYMAT, les enfants devaient faire résonner les notes de musique... En effet, il s'agissait de réaliser des instruments musicaux à partir d'emballages recyclables et d'en jouer lors de la représentation, le Jeudi 20 mai à la salle des fêtes de Barbazan Débat.

12 classes ont répondu présentes et les morceaux de musique les plus mélodieux ont pu gagner une sortie au Pic du Midi et à la Colline aux Marmottes.

Pour clôturer cette fête, un goûter équitable et durable a été offert à tous les participants. Merci à tous les partenaires pour leurs contributions.



Ecole de Coussan

Classe de Mme REBELLE

BRAVO A TOUS LES PARTICIPANTS



Ecole Henry IV - Tarbes

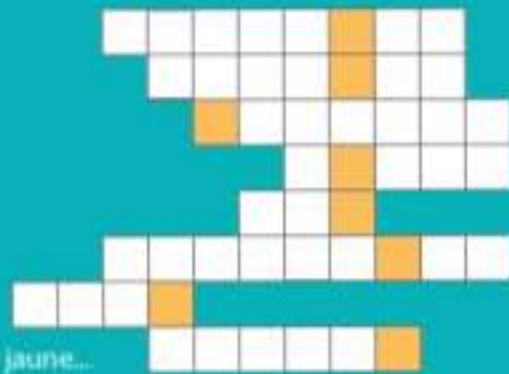
Classe de Mme PAPON



Jouez avec Emile !

Place dans la grille les mots suivants, sans laisser de cases vides :

- cycle
- déchets
- pvc
- bouteille
- papier
- compost
- pile
- conserve



Une fois les mots placés au bon endroit, lis en partant de la case jaune... et trouve le mot caché.

Le SYMAT sur la Toile...

Le nouveau site Internet du SYMAT se veut ludique, informatif, interactif, convivial et simple d'utilisation. Créé par l'agence multimédia OTIDEA, il est en ligne depuis le début du mois de mai. Cet outil de communication "gratuit" est complémentaire au journal Echos SYMAT.



OÙ METTRE QUOI ?



Je trie mes déchets verts dans mon **COMPOSTEUR**

... qu'ils soient des déchets de cuisine, de jardin ou même de maison !



NOS IDÉES, NOS CONSEILS POUR MIEUX CONSOMMER

Eco-gestes : toutes les astuces pour réduire votre empreinte écologique

En créant cette nouvelle version, le SYMAT permet aux usagers :

- de connaître l'emplacement des colonnes à verre proches de chez eux grâce à la géolocalisation,
- de signaler à nos services un problème lié à leurs contenants via le formulaire "Contact",
- de prendre connaissances des consignes de tri dans la rubrique "Vos déchets",
- de consulter le calendrier de collecte de leur commune,
- de consulter et/ou télécharger les différents guides via la rubrique "Publications",
- de tout savoir sur les déchèteries (horaires, jours d'ouverture) et adresses grâce à une carte interactive,
- d'être informés en temps réel de toutes les actualités du SYMAT ...

www.symat.fr

ACTUALITES

Le SYMAT s'équipe d'un vélo électrique pour ses actions de sensibilisations !



Collecte du 14 Juillet

La collecte "Ordures Ménagères" du mercredi 14 juillet est annulée, elle sera rattrapée le jeudi 15 juillet.

Les collectes "Tri Sélectif" du mercredi 14 juillet et du jeudi 15 juillet sont annulées.

Sur Tarbes la collecte "Ordures Ménagères" du mercredi 14 juillet est annulée, elle aura lieu le jeudi 15 juillet. La collecte "Tri Sélectif" est annulée.



Le SYMAT a signé une convention avec l'Association d'insertion **Bigorre Solidarité**. Cette association pourra apporter, à la place de personnes ne pouvant pas aller en déchèterie, des encombrants, des objets usagés. Ce service à la personne sera payant.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'association au **05 62 37 72 35** du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30, le vendredi de 8h à 12h.

SYMAT
20 Avenue Saint Esprit
65000 Tarbes
Tel. 05 62 37 34 40
Fax 05 62 37 34 38
www.symat.fr

IMPRIM'VERT
Imprimerie
Cajal Express
Sarl
12, Allée des Pins
65000
05 62 37 34 40